

DEMANDE DE LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

ANNEXE

La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tout profit ou autre gain de semblable nature que pourrait faire la corporation sera utilisé uniquement dans la poursuite de ses objets, soit:

1. Fins qui soulagent la pauvreté

Soulager la pauvreté en aidant les pauvres surtout les personnes qui n'ont pas les éléments essentiels dont dispose la population en général en leur offrant des denrées alimentaires non périssables et des aliments provenant de récoltes de jardins communautaires par l'exploitation de terres de culture. Également, en distribuant des vêtements usagés et du matériel utile à leur survie.

2. Fins qui promeuvent la religion

En manifestant, faisant avancer et renforcer la croyance dans trois principaux attributs de la religion chrétienne évangélique, soit la foi en une puissance supérieure et invisible, comme Dieu, un être une entité suprême, une pratique religieuse afin de soulager les communautés et leur apporter le réconfort et la sérénité dans le but de les aider à supporter leurs difficultés et un système particulier et complet de dogmes et de pratiques.

3. Se procurer, aux fins mentionnées ci-dessus, des fonds ou d'autres biens par voie de souscriptions publiques.

4. Dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables :

- Recevoir et administrer des dons, legs, subventions et autres contributions en argent, en valeur mobilière ou immobilière;
- Organiser des campagnes de souscription;
- Percevoir les cotisations des membres de la corporation.